



Retard de rendu de caution

Par **loesel**, le **03/06/2010 à 08:53**

Bonjour, je devais recevoir ma caution le 21 mai 2010. l'agence ne m'a toujours rien envoyée, malgré mes 2 appels téléphoniques. je voudrais connaître le montant des indemnités par jour qui me sont dûes et comment les obtenir ? merci pour votre réponse

Par **aliren27**, le **03/06/2010 à 10:37**

Bonjour, Si votre dépôt de garantie devait vous être restitué le 21 Mai, c'est que votre préavis se terminait le 21 mars. Il n'y a pas d'indemnités par jour comme vous dites, mais simplement que le montant de votre dépôt de garantie s'il ne vous est pas restitué dans les 2 mois génère des intérêts pour 2010 cela chute à 0.65 % !!! Voici un moyen de calculer :
Montant caution x nombre de jours de retard x 0.65 divisé par 100 divisé par 365 jours.
Exemple pour 13 jours (du 21 MAI au 03 JUIN) Donc ici $800 \times 13 \times 0.65 / 100 / 365 = 0.19$ euros !!!!!!!!!
alors faites le calcul par jour !!!
écrire à l'agence en RAR en les mettant en demeure de vous retourner votre dépôt de garantie sous 8 jours faute de quoi vous saisirez le juge des proximités.
Cordialement
Aline

Par **loesel**, le **03/06/2010 à 11:36**

merci beaucoup pour vos informations. bien cordialement